

# **CN D IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPAGNIES CHORÉGRAPHIQUES FRANÇAISES**

Avril 2021

# L'ENQUÊTE

## Contexte

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a induit des effets profonds et potentiellement durables sur les filières relevant du spectacle vivant. Dans une étude publiée en juin 2020, le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture estimait déjà à 22,3 milliards d'euros la baisse du chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire dans les secteurs de la culture et des médias en 2020. La publication prédisait d'ailleurs une contraction particulièrement forte dans les économies relevant du spectacle vivant (-72%), avec notamment une perte d'activité évaluée à 382 millions d'euros pour le seul « spectacle vivant apparenté » (danse, cirque, etc.). En effet, la fermeture administrative des établissements et l'interdiction des grandes manifestations culturelles ont eu pour effet de fragiliser durablement l'ensemble des filières artistiques qui en dépendent.

Le rapport intermédiaire du diagnostic-action dans le secteur du spectacle vivant réalisé par KYU Associés et piloté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, la Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant (CPNEF-SV) et l'Afdas souligne également l'importance de la baisse de l'activité et des impacts financiers, humains et psychologiques de la crise sanitaire sur le secteur. Ainsi, 34% des structures du spectacle vivant auraient vu leurs recettes chuter de plus de 80% et près d'un tiers des structures sondées auraient connu une baisse de leurs effectifs permanents (notamment les structures de moins de 10 salariés). Pour le secteur de la danse, le document fait état d'une baisse des recettes de l'ordre de 60% pour 46% des structures. Pour autant, et à l'exception de ce rapport intermédiaire, les études et enquêtes réalisées à ce jour ne permettent pas de rendre compte avec précision des conséquences de la crise sanitaire sur le champ chorégraphique. Dans ce contexte, le Centre national de la danse a mené une enquête afin de mieux connaître les premiers effets de la crise sanitaire sur les compagnies de danse en France.

## Méthodologie

Cette enquête a été menée entre le 15.01.2021 et le 8.02.2021 dans le cadre de la campagne de collecte d'informations réalisée par le CN D visant à constituer le répertoire des compagnies chorégraphiques (<https://www.cnd.fr/fr/page/42-repertoire-des-compagnies>).

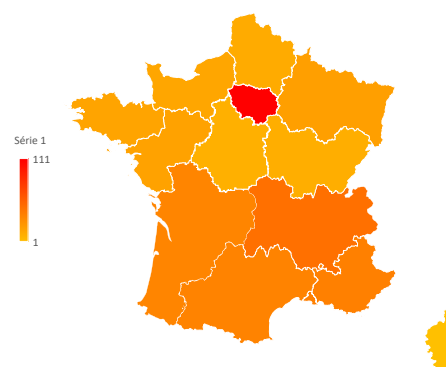
Sur les 705 compagnies sollicitées, 382 ont répondu à l'enquête, totalement ou partiellement, soit un taux de réponse de 54%. Chaque question étant facultative, le nombre de réponses collectées peut varier selon l'item. Néanmoins, le taux de réponse observé reste élevé quelle que soit la question (le nombre de réponses obtenues varie entre 348 et 382 selon la question).

Cette enquête repose sur les données déclaratives des structures répondantes, croisées avec celles transmises par le ministère de la Culture (DGCA), les Drac et les Régions. Sans être représentative du secteur chorégraphique dans son ensemble, l'enquête propose une première analyse des impacts de la crise du strict point de vue des compagnies chorégraphiques interrogées.

# Caractéristiques de l'échantillon : des compagnies plutôt structurées et pérennes, bénéficiaires de subventions publiques

## Des compagnies majoritairement franciliennes ou implantées dans la moitié sud de la France métropolitaine

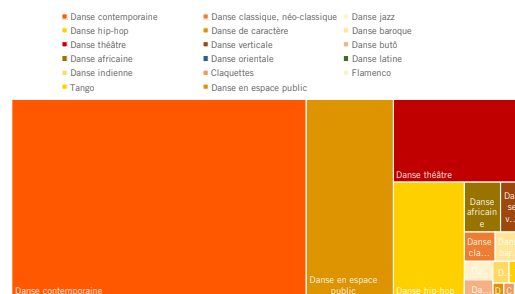
- Les répondants sont principalement implantés en région Île-de-France (29%) ;
- Les autres régions les plus représentées sont situées dans la moitié sud de la France métropolitaine : Auvergne-Rhône-Alpes (12%) ; Provence-Alpes-Côte d'Azur (10%) ; Occitanie (9%) ; Nouvelle-Aquitaine (9%) ;
- Enfin, les territoires ultra-marins s'avèrent également représentés au sein de l'échantillon puisque huit compagnies répondantes sont domiciliées en Outre-Mer (2%).



Répartition géographique des répondants

## Des compagnies de danse contemporaine en grande majorité

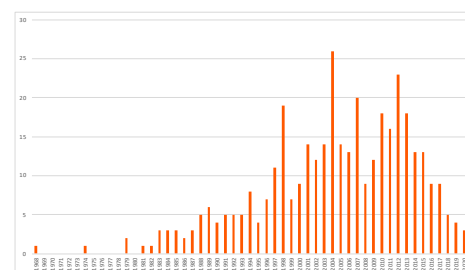
- Les répondants indiquent dans leur grande majorité vouloir être référencés « danse contemporaine » (83%) ;
- Les autres esthétiques les plus représentées sont la « danse en espace public » (25%), la « danse théâtre » (16%) et la « danse hip-hop » (12%).



Représentation des esthétiques

## Des compagnies relativement installées et pérennes

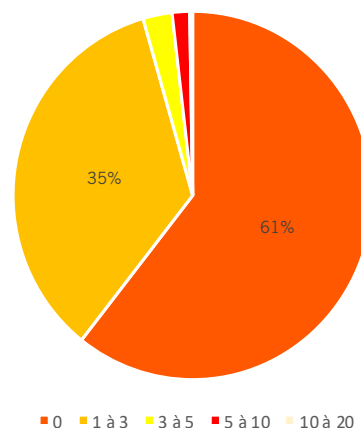
- L'ancienneté moyenne des compagnies répondantes est de seize ans, la compagnie la plus ancienne ayant été créée en 1968 et la plus récente en 2020 ;
- Un tiers des compagnies interrogées a plus de vingt ans.



Année de création

## Des compagnies employeuses

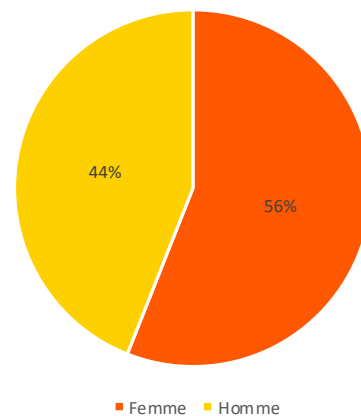
- Une compagnie sur trois déclare disposer d'un à trois permanents ou assimilés permanents ;
- Cette proportion apparaît relativement importante, notamment au regard de précédentes études relatives à l'emploi dans le secteur. Elle est donc à observer avec une certaine vigilance mais indique néanmoins une part non négligeable de structures employeuses au sein de l'échantillon.



Nombre d'emplois permanents ou assimilés permanents

## Des chorégraphes majoritairement adhérents à la SACD et répartis équitablement selon le genre

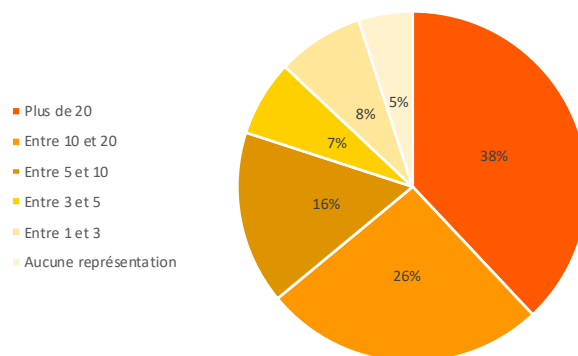
- Les chorégraphes des compagnies répondantes sont majoritairement (85%) adhérents à la SACD ;
- Trois compagnies sur quatre ont un seul chorégraphe, avec une répartition équilibrée entre femmes (55%) et hommes (45%) ;
- Une compagnie sur quatre développe le travail d'un collectif de chorégraphes, majoritairement mixte (71%).



Le chorégraphe est-il un homme ou une femme ?

## Le nombre de représentations déclarées : un indicateur à questionner

- La question posée aux compagnies dans le cadre du questionnaire était la suivante : « En 2019, combien de représentations aviez-vous réalisé ? ». Néanmoins, les déclarations nous conduisent – au regard notamment d'études sectorielles antérieures (Cf. Étude de l'Onda, « La diffusion de la danse en France de 2011 à 2017 ») – à penser que la plupart des compagnies y ont intégré d'autres types d'actions (médiation, présentations devant des professionnels, etc.) ;
- Ainsi, près de deux compagnies sur trois (64%) déclarent avoir effectué au moins dix représentations en 2019 et seulement 5% des compagnies interrogées déclarent n'avoir effectué aucune représentation en 2019.



Nombre de représentations en 2019

## En considérant l'accès aux aides comme un critère déterminant de structuration, les compagnies interrogées se caractérisent par un fort degré de professionnalisation

- Une compagnie répondante sur deux déclare avoir bénéficié d'une aide déconcentrée (Drac)<sup>1</sup> en 2019, dont 14% ont fait l'objet d'un conventionnement, 15% ont été aidées au titre d'une aide à la structuration et 24% au titre d'une aide au projet. Ces chiffres paraissent relativement constants sur l'année 2020 ;
- Par ailleurs, l'échantillon se compose d'une proportion non négligeable de compagnies bénéficiaires d'au moins une aide d'un organisme de gestion collective en 2019 (25%), dont 66% d'une aide de la Spedidam, 53% d'une aide de l'Adami et 10% d'une aide de la SACD. Ces aides étant cumulables, 7% des compagnies ont été soutenues par deux organismes de gestion collective, le plus fréquemment par la Spedidam et l'Adami. Par ailleurs, les compagnies ont majoritairement bénéficié des aides de l'Adami en 2019 et de la Spedidam en 2020.

Aides déconcentrées	2019		2020	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Conventionnement	52	14 %	53	14 %
Aide à la structuration	57	15 %	60	16 %
Aide au projet	92	24 %	76	20 %
Aucune aide déconcentrée	181	47 %	193	51 %
Population totale de l'échantillon	382	100 %	382	100 %

Aides déconcentrées en 2019 et 2020

1 – Aide au projet, à la structuration ou conventionnement.

# Constitution de groupes d'analyse au sein de l'échantillon

**Afin d'affiner l'analyse des résultats de l'enquête, l'échantillon a été scindé en quatre groupes en fonction du degré de professionnalisation des structures**

- 1 – Compagnies confirmées
- 2 – Compagnies en cours de structuration
- 3 – Compagnies en développement
- 4 – Compagnies émergentes ou ayant une activité irrégulière

**Les indicateurs retenus pour qualifier le degré de professionnalisation sont**

- Les subventions perçues
- L'ancienneté dans le secteur chorégraphique
- La capacité de diffusion
- La structuration et l'emploi

# IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COMPAGNIES CHORÉGRAPHIQUES FRANÇAISES

## Fragilisation du secteur chorégraphique

L'écosystème apparaît fragilisé dans son ensemble, même si les compagnies les plus professionnelles semblent plus résilientes.

### Un sentiment de fragilisation important et des effets sur la pérennité des compagnies

- Les compagnies interrogées ont globalement exprimé un sentiment d'inquiétude sur leur avenir. En effet, 91% des répondants considèrent que leur compagnie a été fragilisée par la crise sanitaire et 51% considèrent que la pérennité de leur compagnie est en danger ;
- L'enquête révèle que ce constat n'est pas corrélé au genre du chorégraphe de la compagnie puisque des réponses sensiblement identiques sont observées pour les compagnies dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes.

### Une baisse substantielle du nombre de représentations en 2020

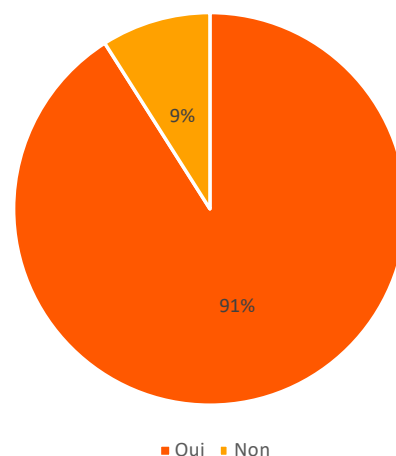
- En moyenne, la baisse du nombre de représentations entre 2019 et 2020 est estimée à 42% ;
- Si cette baisse traduit les annulations de représentations, il apparaît néanmoins que les compagnies chorégraphiques françaises ont eu l'occasion de présenter leurs productions au cours de l'année 2020, notamment dans le cadre d'actions de médiation ou de présentations devant les professionnels du secteur.

### Mais un taux relativement élevé de paiements pour les dates annulées

- La crise sanitaire a conduit en moyenne à l'annulation de huit représentations par compagnie répondante dont 63% ont fait l'objet d'un paiement (rémunération des artistes, dédommagement, etc.) ;
- Ainsi, les diffuseurs du secteur semblent ainsi avoir été relativement solidaires des compagnies chorégraphiques, dans l'esprit des préconisations émanant des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

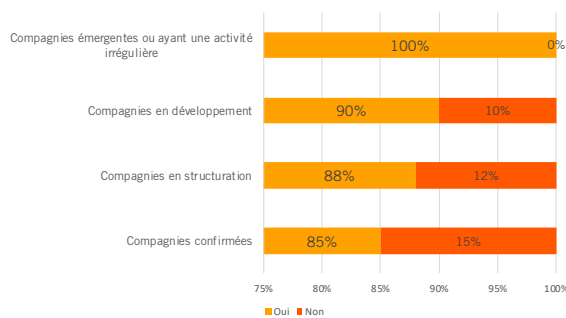
### Les compagnies structurées, moins impactées par la crise sanitaire ?

- Le degré de fragilisation semble corrélé au niveau de structuration. En effet, 15% des compagnies confirmées estiment ne pas avoir été fragilisées par la crise sanitaire, contre 12% des compagnies en cours de structuration, 10% des compagnies en développement. Les compagnies émergentes ou ayant une activité irrégulière estiment toutes sans exception avoir été fragilisées ;



Considérez-vous que votre compagnie ait été fragilisée par la crise sanitaire ?

– De même, seul un tiers des compagnies confirmées estime que leur pérennité est en danger contre 45% des compagnies en cours de structuration et 56% des compagnies en développement. Ce constat peut être lié à la question de la mobilisation des dispositifs de soutien. En effet, les compagnies les plus structurées pourraient avoir eu recours à un nombre de dispositifs plus important du fait de leur statut d'employeur (activité partielle) ou à des moyens – notamment humains – plus importants alloués à la recherche de solutions.



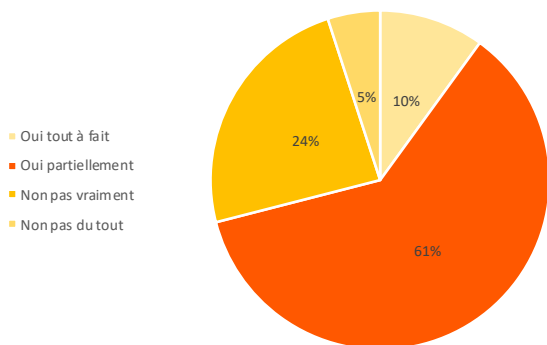
Considérez-vous que votre compagnie ait été fragilisée par la crise sanitaire ?

## Mobilisation des dispositifs de soutien

Les compagnies chorégraphiques ont su mobiliser les aides de droit commun alors qu'elles ont eu un recours limité aux mesures spécifiques en direction du spectacle vivant.

### Une relative satisfaction vis-à-vis du soutien public

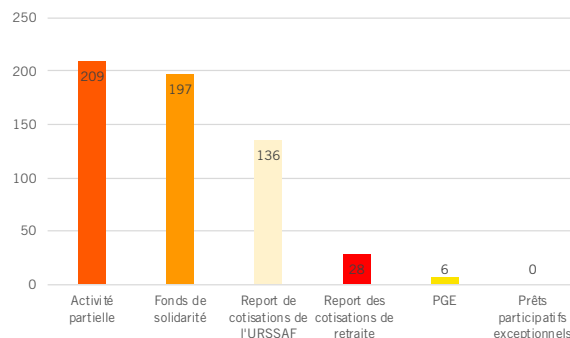
Une grande majorité de répondants estime que les mesures de soutien proposées par l'État et les collectivités territoriales étaient adaptées au secteur chorégraphique. En effet, 71% des répondants les estiment totalement ou partiellement adaptées.



Considérez-vous que les mesures de soutien proposées par l'État et les collectivités étaient adaptées au secteur chorégraphique ?

### Une mobilisation large des dispositifs mis en place par l'État, au premier rang desquels l'activité partielle

– Parmi l'ensemble des dispositifs transversaux, les compagnies ont particulièrement eu recours à l'activité partielle (54,7%), au fonds de solidarité (51,6%) et au report de cotisations de l'Urssaf (35,6%) ;  
 – L'enquête révèle par ailleurs que les compagnies les plus professionnelles sont celles ayant le plus bénéficié des mesures d'activité partielle. Nous pouvons supposer que ce constat est intrinsèquement lié au fait que ces compagnies sont potentiellement les plus pourvoyeuses d'emploi. Ainsi, 75% des compagnies confirmées ont eu recours à l'activité partielle contre 65% des compagnies intermédiaires et 54% des compagnies en développement ;  
 – En revanche, les différentes compagnies ont bénéficié dans des proportions équivalentes du fonds de solidarité (entre 61% et 66%), à l'exception des compagnies émergentes ou ayant une activité irrégulière (46%).



La compagnie a-t-elle bénéficié de l'une des mesures de soutien transversales suivantes ?

### Les principales mesures de droit commun ouvertes aux compagnies chorégraphiques

- L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge une partie du coût de rémunération des salariés sans activité ;
- Le fonds de solidarité est un dispositif de soutien à la trésorerie visant à prévenir la cessation d'activité ;
- Le report de cotisations de l'URSSAF permet aux employeurs qui connaissent une fermeture ou une restriction directe ou indirecte de leur activité de reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales ;
- Le report des cotisations de retraite ;
- Le prêt garanti par l'État (PGE) permet aux entreprises de souscrire un prêt garanti par l'État auprès de leur établissement bancaire habituel ou depuis le 6.05.2020 auprès de plateformes de prêt ayant le statut d'intermédiaire en financement participatif ;
- Les prêts participatifs exceptionnels sont un dispositif destiné à soutenir les fonds propres des structures pénalisées par la crise.

## Un recours limité aux aides spécifiques

Parmi l'ensemble des compagnies interrogées, seules 16 structures déclarent avoir bénéficié du Fonds d'Urgence pour le Spectacle vivant géré par l'ASTP<sup>2</sup>. L'une des explications possibles est l'éligibilité à ce fonds des compagnies faiblement subventionnées. Pour autant, les dispositifs nationaux mis en place pour le spectacle vivant ne semblent avoir bénéficié qu'à la marge aux compagnies chorégraphiques.

## Les collectivités territoriales : un soutien pour les structures chorégraphiques dans leur ensemble

– Les dispositifs spécifiques mis en place par les collectivités territoriales ont plus largement contribué à soutenir les compagnies chorégraphiques en 2020. Ainsi, près d'une compagnie sur cinq (17%) a bénéficié de l'aide spécifique d'au moins une collectivité territoriale dans le cadre de la crise sanitaire, hors fonds de solidarité (volet 2) ;

– Par ailleurs, il s'avère que le soutien des collectivités locales n'est pas fonction de la professionnalité et du niveau de structuration des compagnies bénéficiaires puisque la proportion de compagnies soutenues par au moins une collectivité dans le cadre de la crise sanitaire oscille entre 15% et 20% au sein de chaque groupe.

## Une évolution des pratiques en question

La crise sanitaire ne semble pas avoir conduit à un bouleversement des pratiques des compagnies chorégraphiques.

**Un avis partagé sur l'évolution des pratiques durant la crise sanitaire**  
46% des compagnies interrogées estiment que la crise sanitaire n'a pas contribué à faire émerger de nouvelles pratiques.

### Un progressif développement du streaming

Une compagnie interrogée sur cinq déclare avoir diffusé ses créations en *streaming* au cours de l'année 2020.

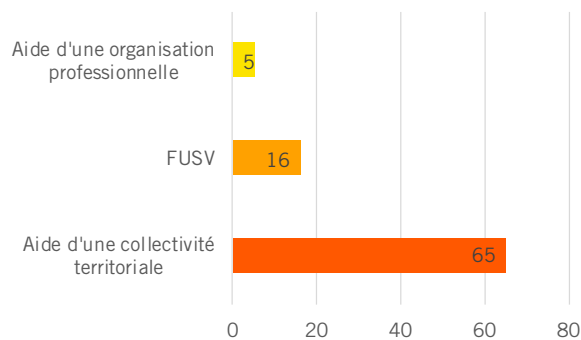
## Inquiétudes relatives à la reprise de l'activité

Si les compagnies apparaissent relativement confiantes dans leur ensemble, les principales inquiétudes ont trait à la surabondance de l'offre et à la difficulté à monter des projets artistiques en sortie de crise.

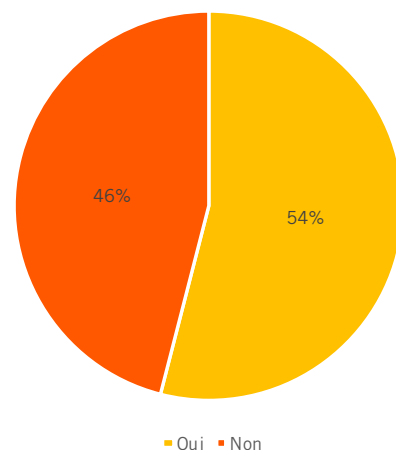
### Une relative confiance vis-à-vis de la reprise de l'activité

– Début 2021, les compagnies interrogées se déclaraient majoritairement confiantes quant à la reprise d'activité (60%) ;

– Cette donnée n'étant pas corrélée au degré de professionnalisation de la compagnie, nous pouvons supposer qu'elle est le reflet de la confiance générale du secteur à date de l'enquête.



La compagnie a-t-elle bénéficié de l'une des mesures de soutien spécifiques au spectacle vivant suivante ?



Selon vous, la crise sanitaire a-t-elle contribué à faire émerger de nouvelles pratiques ?

2 – Le Fonds d'urgence pour le spectacle vivant opéré par l'ASTP est un dispositif permettant de prendre en charge une part des charges fixes des entreprises de spectacles et des compagnies.

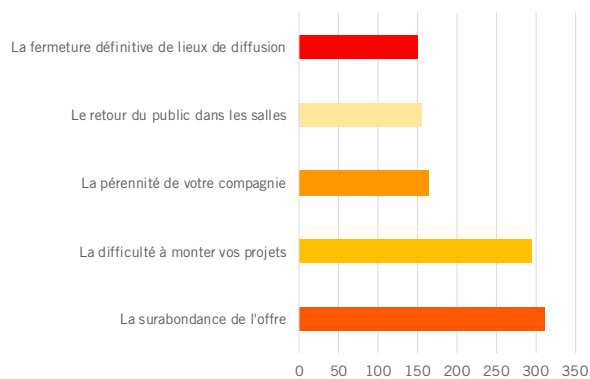


## Mais de fortes inquiétudes concernant les caractéristiques de la sortie de crise

Malgré une confiance relative, les compagnies interrogées expriment de fortes inquiétudes, notamment vis-à-vis de la surabondance de l'offre (82%), de la difficulté à monter des projets (77%), de leur pérennité (43%), du non-retour du public dans les salles (41%) ou encore de la fermeture définitive de lieux de diffusion (39%).

## Des inquiétudes corrélées au degré de professionnalisation des compagnies

- Les compagnies les plus professionnelles redoutent comparativement plus fortement la surabondance de l'offre liée au report des événements tandis que les compagnies intermédiaires et en développement redoutent comparativement plus fortement la difficulté à monter leurs productions que les compagnies confirmées ;
- De plus, les compagnies en développement sont celles déclarant avoir le plus d'inquiétudes quant à leur pérennité ;
- Les compagnies confirmées éprouvent globalement moins d'inquiétudes quant à la fermeture des lieux de diffusion ;
- En revanche, les compagnies redoutent dans des proportions équivalentes (entre 41% et 45%) le non-retour du public dans les salles.



Quelles sont vos principales inquiétudes pour l'année 2021 ?

## Secteur chorégraphique et spectacle vivant

Les résultats de cette enquête spécifique au champ chorégraphique semblent confirmer certains points relevés à plus grande échelle pour l'ensemble du secteur du spectacle vivant sur la même période.

En effet, les résultats du rapport intermédiaire du diagnostic-action dans le secteur du spectacle vivant piloté par la DGEFP, la CPNEF-SV et l'Afdas (publié le 15.03.2021) permettent notamment de mettre en évidence que :

- Les structures culturelles du spectacle vivant anticipent un certain nombre de difficultés pour les prochains mois (manque de visibilité, gestion de trésorerie, évolution des mesures sanitaires, baisse du financement public, etc.) ;
- Les dispositifs généraux de soutien aux employeurs ont été fortement mobilisés par le secteur (89% des structures interrogées ont mobilisé au moins un dispositif), notamment l'activité partielle ;
- Les dispositifs spécifiques de soutien aux employeurs du spectacle vivant n'ont été mobilisés que de manière limitée (43% des structures interrogées n'ont eu recours à aucune mesure), du fait d'une méconnaissance de ces aides et/ou de leurs conditions d'éligibilité.